

Objet : Demande d'accès concernant les lots 4 907 463, 4 907 395, 4 907 396, 4 907 397 et 4 907 464 à Warwick

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 avril dernier, concernant l'objet précité. Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que certains renseignements relèvent davantage de la Ville de Warwick. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'application de cette loi au sein de cet organisme.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de la Loi sur l'accès à l'information
Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
www.environnement.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Région : Centre-du-Québec

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-05-21	Heure d'arrivée : 11 h 22	Heure de départ : 12 h 08
Inspecteur : Anne-Marie Dion	Accompagné de : Julie-Anne Biron, stagiaire	

N° intervention : 300961449	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7470-17-01-00162-01	N° du rapport d'inspection : 401258693
N° demande : 200428035	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Vérifier le bien fondé de la plainte du 14 mai 2015 concernant l'aménagement d'un parc canin dans un milieu humide.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Parc canin de Warwick	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2155033	Type de lieu : terrains récréatifs
Localisation du lieu inspecté : Cadastre du Québec : 4907472	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45.941844581100;-71.985819780300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Ville de Warwick		8, rue de l'Hôtel-de-Ville Warwick (Québec) JOA 1M0	Y2008344

Conditions météo
20 degrés celsius

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte <input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 17	Nombre de photos annexées au rapport : 10
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Anne-Marie Dion avec un appareil photo de type Panasonic DMC-TS20. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-17\dioan02\7470-17-01-00162-01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

Autres pièces annexées au rapport <input type="checkbox"/> SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Localisation du site
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	2	Totalité des photos prises lors de l'inspection

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 14 mai 2015, nous avons reçu une plainte concernant l'aménagement d'un parc canin dans un milieu humide dans la municipalité de Warwick, Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Le 20 mai 2015 je téléphone à Mme Véronique Tétrault, directrice de l'urbanisme à la ville de Warwick pour lui faire part de la plainte. Elle me mentionne ⁴⁸

3 Description de l'inspection

Le 21 mai 2015, je me présente sur la rue Notre-Dame sur la piste cyclable dans la municipalité de Warwick à l'endroit où un parc canin a été aménagé par la municipalité. ⁵³⁻⁵⁴ n'accompagne tout au long de l'inspection. Sur place, le plaignant vient à notre rencontre. Il m'explique l'objet de la plainte soit la présence d'un milieu humide à l'endroit où du remblai a été effectué.

Je lui explique ma démarche soit de voir les plantes indicatrice et le milieu en général. Je lui explique qu'un fossé ce n'est pas nécessairement un milieu humide. Je vais faire le tour du terrain et lui redonner des nouvelles. ⁵³⁻⁵⁴

⁵³⁻⁵⁴ Je lui dis que je vais vérifier si un parc canin est autorisé sur un sol contaminé. Il nous quitte en me demandant d'⁵³⁻⁵⁴

Sur place, je constate que le parc à chien est aménagé en partie. Le déboisement est réalisé, le gravier est étendu. La clôture n'est pas aménagée. Sur la surface du futur parc à chien, seul un arbre a été laissé.

À l'ouest du parc à chien il y a un fossé et à l'est il n'y a pas de fossé.

À l'ouest du parc sur le dessus du talus du fossé, je constate la présence de mûriers, de ronce des Alléganys, d'onoclée sensible, d'érables à sucre et de prêle des champs. Mise à part pour l'onoclée sensible, ce sont des plantes de milieu terrestre.

Au bout du parc à chien, la végétation a été retirée. Le terrain a été égalisé. À l'ouest sur le dessus du talus, je constate la présence d'onoclée sensible et de prêle des bois principalement. Je prends la tarière et je prends un échantillon de sol à cet endroit. Il s'agit de sol minéral. En bas du talus, je constate qu'un fossé est présent. Dans le fossé il y a du phragmite. Le fossé est situé entre le remblai de l'ancienne voie ferrée et le remblai pour la tour de communication.

À l'ouest du terrain égalisé, à la limite des travaux, je constate la présence d'une marre d'eau en bas du talus. La végétation présente est principalement, du peuplier faux-tremble, des pommiers, de la renouée japonaise, du cerisier de Virginie et une colonie de phragmite. Cette accumulation d'eau est causée par le remblai de l'ancienne voie ferrée et le tracé de la piste cyclable. Le milieu est anthropique.

Tout au long de l'inspection, je n'ai pas constaté de trace de contamination sur le sol et dans l'eau.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Aménagement de la piste cyclable actuelle :

Sur les orthophoto 2000, le tracé de la piste cyclable actuel soit à l'est de l'ancienne voie ferrée, est visible.

Problématique de sol contaminé causé par le passage du chemin de fer soulevée par le plaignant :

Selon l'annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* l'activité de transport ferroviaire n'est pas visée par les articles 31.51 à 31.52 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La municipalité n'était pas tenue d'effectuer une caractérisation du terrain avec le changement d'usage.

Selon un dépliant de la ville de Warwick¹, le train a cessé de passer en 1989 et la voie ferrée a été démantelée en 1990.

¹(www.ville.warwick.qc.ca/FR/openfile/.../Depliant-circuit-pietonnier.aspx)

Le 27 mai 2015, je fais la rétro-information au plaignant.

5 Conclusion

Je conclus que les travaux d'aménagement du parc à chien ne sont pas dans une tourbière, un marécage, un marais ou un étang et que la municipalité n'était pas tenue d'effectuer une caractérisation du terrain où est aménagé le parc canin. La plainte n'est pas fondée

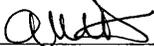
Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

 SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par : Anne-Marie Dion

Signature : 

Date de signature : 2015-06-10

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Marylène Denis

Fonction : Chef d'équipe secteur hydrique et naturel

Signature : 

Date : 2015-06-18

Commentaires :